



ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour savoir comment remplir ce formulaire, consultez le guide *Revenus de pêche*.

Identification																											
Votre nom										Votre numéro d'assurance sociale																	
Exercice du :										Année		Mois		Jour		au :		Année		Mois		Jour		2003 était-elle votre dernière année d'exploitation?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nom du bateau										Espèce principale																	
N° de permis du bateau commercial de pêche										Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide <i>Revenus de pêche</i>)																	
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire										Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes																	
										Numéro d'inscription de l'abri fiscal																	
Numéro d'entreprise										Votre quote-part de la société de personnes						%											

Revenus															
Vente de poissons															
Autres produits marins															
Subventions, crédits et dégrèvements															
Subsides															
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche															
Autres revenus															
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine															
Revenu brut (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)										8299 a					
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)															
Appâts, glace, sel										9138					
Parts des membres de l'équipage										9062					
Carburant et huile (sauf pour véhicule à moteur)										9224					
Matériel de pêche										9136					
Assurances										8690					
Intérêts										8710					
Nourriture										8523					
Permis										8760					
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – Voir tableau à la page 4										9281					
Frais de bureau										8810					
Filets et pièges										9137					
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels										8860					
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)										9060					
Réparations – Bateau de pêche															
– Moteur															
– Matériel électrique															
Total des trois lignes ci-dessus															
Moins – Recouvrements d'assurances															
Votre coût										8963					
Autres dépenses															
Total partiel										9270					
Déduction pour amortissement (selon la section A, à la page 2)										9936					
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles										9935					
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)										9368					
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)										9369					
Votre quote-part du montant de la ligne 9369															
Moins – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes selon le tableau à la page 2										9943					
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne c moins ligne d)															
Moins – Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau à la page 2)										9945					
Votre revenu net (perte nette) ligne e moins ligne 9945 (à inscrire à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)										9946					

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
Total (inscrivez ce montant à la ligne d, à la page 1)	_____

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	_____
Électricité	_____	_____
Assurances	_____	_____
Entretien	_____	_____
Intérêt hypothécaire	_____	_____
Impôts fonciers	_____	_____
Autres dépenses	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Moins – Partie personnelle	_____	_____
Total partiel	_____	_____
Plus – Déduction pour amortissement (partie « affaires » seulement)	_____	_____
– Montant reporté des années passées	_____	_____
Total partiel	_____	1
Moins – Revenu net (perte nette) après rajustements selon la ligne e de la page 1 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponible pour l'année suivante (ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »	_____	_____
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 ou 2 ci-dessus) – inscrivez ce montant à la ligne 9945 à la page 1	_____	_____

Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	_____	9931	_____
Retraits de l'entreprise en 2003	_____	9932	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2003	_____	9933	_____

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement

Biens de la partie XI (acquis après 1971)									
1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (voir les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (voir les sections D et E à la page 3)	5 * FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année. 1/2 x (col. 3 moins col. 4) Si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux %	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA sur les biens de la partie XI (inscrivez à la ligne 9936, à la page 1, la partie « affaires » de ce montant moins la DPA sur l'utilisation commerciale de la résidence **) ▶ i

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 1. Notez toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard de biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

** Utilisation commerciale de la résidence - Voir la rubrique « Règles spéciales » au chapitre 3 du guide *Revenus de pêche*.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)

1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux %	6 Déduction pour l'année	7 Déduction totale pour cette année et les années passées

Total de la DPA sur les biens de la partie XVII ▶ ii

Inscrivez le total des lignes i et ii à la ligne 9936, à la page 1.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année Total des acquisitions d'équipement durant l'année **9925**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année Total des acquisitions d'immeubles durant l'année **9927**

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'équipement durant l'année **9926**

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide *Revenus de pêche* pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année **9928**

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Renseignements sur les autres associés

Nom et adresse	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise			1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition			2
Carburant et huile			3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)			4
Assurance			5
Droits d'immatriculation et permis			6
Entretien et réparation			7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)			8
Autres dépenses (précisez)			9
			10
Total des dépenses relatives aux véhicules à moteur – Total des lignes 3 à 10			11
Partie « affaires » $\left(\frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right) \times \text{ligne 11}$			12
			\$
Frais de stationnement reliés aux activités commerciales			13
Assurance d'affaires supplémentaire			14
Total des lignes 12, 13, et 14			15

Dépenses relatives aux véhicules à moteur admissibles – Inscrivez le montant de la ligne 15 à la ligne 9281 à la page 1

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, à la page 2.

Tableau B – Intérêts admissibles pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice			A
\$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)			B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé de A ou B (Inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A)			\$

* Pour les voitures de tourisme achetées : • du 1^{er} septembre 1989 au 31 décembre 1996 et de 2001 à 2003, inscrivez **10 \$**
• de 1997 à 2000, inscrivez **8,33 \$**

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2003 pour le véhicule			1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2003 pour le véhicule			2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2003 et avant 2003			3
Prix de détail suggéré par le fabricant			4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$ * + (TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)]			
\$ × 85 % =			5
$\frac{[(800 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 800 \$) \times \text{ligne 3}]}{30}$ ▶		– ligne 2 :	6
$\frac{[(30\,000 \$ * + \text{TPS et TVP ou TVH sur } 30\,000 \$) \times \text{ligne 1}]}{\text{ligne 5}}$			7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants des ligne 6 ou 7			\$

(Inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)

* Si le contrat de location a été conclu avant le 1^{er} janvier 2001, faites les changements suivants au tableau :

	Après 1990 mais avant 1997	1997	1998 1999	2000
• ligne 5, remplacez 35 294 \$ par	28 235 \$	29 412 \$	30 588 \$	31 765 \$
• ligne 6, remplacez 800 \$ par	650	550	650	700
• ligne 7, remplacez 30 000 \$ par	24 000	25 000	26 000	27 000